

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 28 JANVIER 2005

TENUE À L'AUBERGE HONGUEDO (MARIA)

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 28 janvier 2005
à l'Auberge Honguedo (Maria)

SONT PRÉSENT(E)S :**REPRÉSENTANT :**

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Berger, Bertrand	Préfet – MRC Avignon
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Couture, Jean	Représentant la société civile – MRC du Rocher- Percé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Lévesque, Laval	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC Bonaventure
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile – MRC de La Haute- Gaspésie
Sirois, Edmond	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Tétreault, Marc	Maire – Ville de Carleton – Saint-Omer

Total : 11 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT :**

Arseneau, Benoît	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Bernier, Alain	Représentant la société civile – MRC Avignon
Clavet, Noël-Marie	Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Drolet, Arthur	Maire – Ville de Gaspé
Roussy, François	Représentant la société civile – MRC de La Côte- de-Gaspé
Vigneau, Claude	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la- Madeleine
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
Couturier, Michel
Joncas, Françoise
Huard, Daniel

Langevin, Louise

Leduc, Camille
Lévesque, Alain
Normandeau, Nathalie

Painchaud, Gisèle

Drapeau, Julie
Scantland, Gilbert

Secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Radio-Canada – Radio (Journaliste)
Directrice régionale – MDERR
Bureau de la députée-ministre Nathalie
Normandeau
Agente des communications – CRÉ Gaspésie-Les
Îles

Groupement forestier de la Baie-des-Chaleurs
Députée de Bonaventure et ministre déléguée au
Tourisme et au développement régional et ministre
responsable de la région
Bureau du député des Îles-de-la-Madeleine Maxime
Arseneau
Radio CIEU-FM (Journaliste)
Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Motel Fraser, le 10 décembre 2004,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prises de décisions et information :
 - 6.1.2.1 École internationale d'écotourisme (EIDER),
 - 6.1.2.2 Gaspésie Gourmande – Conception d'un site Web,
 - 6.1.2.3 Rendez-vous emploi, formation et entrepreneuriat Gaspésie – 2005,
 - 6.1.2.4 La grande traversée de la Gaspésie;
 - 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité,
 - 6.2.2 Prises de décisions et information :
 - 6.2.2.1 Plan de développement acéricole en Gaspésie,

- 6.2.2.2 Maison familiale rurale (MFR),
 - 6.2.2.3 Mise en valeur de l'espace rural de la MRC du Rocher-Percé;
 - 6.3 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » :
 - 6.3.1 Rapport d'activité;
 - 6.3.2 Prises de décisions et information :
 - 6.3.2.1 Le Grand 8 – Édition 2004 – 2005,
 - 6.3.2.2 Tournée de promotion du Village en chanson;
 - 6.4 Volet « Fonds de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres » :
 - 6.4.1 Rapport d'activité;
 - 6.5 Volet « Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :
 - 6.5.1 Rapport d'activité;
- 7. Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :
 - 7.1 Rapport d'activité;
- 8. Ententes spécifiques :
 - 8.1 Rapport d'activité,
 - 8.2 Prise de décision et information :
 - 8.2.1 Développement global du milieu forestier;
- 9. Programme ACCORD :
 - 9.1 Rapport d'activité du comité;
- 10. Mandats confiés à la CRÉ :
 - 10.1 Réactions au rapport de la Commission Coulombe – Position régionale,
 - 10.2 Consultation régionale sur le Plan de développement durable du gouvernement du Québec,

- 10.3 Programme FIER – Proposition de mise en oeuvre,
- 10.4 Réalisation du Plan quinquennal de développement régional – Proposition de démarche soumise par le comité de travail;
- 11. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Gestion du Volet 2 pour 2005 :
 - 11.1 Présentation de la proposition du comité aviseur,
 - 11.2 Approbation du cahier d'instruction du Volet II et lancement de l'année 2005 – 2006;
- 12. Exploitation gazière et pétrolière – Position régionale;
- 13. Renouvellement de l'adhésion de la CRÉ au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne;
- 14. Crédits d'impôt pour le maintien et le retour des jeunes vers les régions ressources éloignées;
- 15. Carrefours jeunesse-emploi – Appui conjoint de la CRÉ et de la Commission sectorielle « Jeunesse »;
- 16. Autres sujets :
 - 16.1 Réseau collectif de communication – Obtention des marges de crédit nécessaires à la poursuite des travaux,
 - 16.2 Mesures d'adaptation pour les communautés de pêche,
 - 16.3 AirMédic,
 - 16.4 Rapport annuel 2003 – 2004 de la Commission scolaire René-Lévesque;
- 17. Questions du public;
- 18. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 19. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 44.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder. Il tient à souligner tout spécialement la présence de madame Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Tourisme et au développement régional et ministre responsable de la région.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Jean Couture d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 16. « Autres sujets » les items suivants :

- 16.1 Réseau collectif de communication – Obtention des marges de crédit nécessaires à la poursuite des travaux;
- 16.2 Mesures d'adaptation pour les communautés de pêche;
- 16.3 AirMédic;
- 16.4 Rapport annuel 2003 – 2004 de la Commission scolaire René-Lévesque.

et de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-001

Les administrateurs souhaitent recevoir à l'avenir l'ordre du jour par courriel au moins une semaine avant la tenue de la réunion. Le directeur général souligne qu'avec la mise à jour et les améliorations apportées au site Internet de la CRÉ, il sera possible d'ici quelques semaines pour les administrateurs, grâce à un code d'accès, de télécharger les documents nécessaires à la préparation des réunions.

4. **PROCÈS-VERBAL** :

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Motel Fraser, le 10 décembre 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Edmond Sirois d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue au Motel Fraser de Chandler, le 10 décembre 2004, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-002

4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 **Cahier de suivi**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2004 – 2005 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion du FDR 2004 – 2005 » qui fait rapport des aides accordées actualisées pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), la CRÉ a budgeté pour l'année 2004 – 2005, une enveloppe de 429 000 \$ dans le volet « Activités ».

Jusqu'à maintenant, ce volet a permis de financer sept (7) projets, soit une implication totale de 274 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 2 507 655 \$.

Projets financés	Investissements	CRÉ
Support à l'exportation 2004 – 2005 (SMMGÎM)	260 000 \$	40 000 \$
Développement en agriculture biologique GÎM (UPAGÎM)	77 200 \$	10 000 \$

Foire des villages – Édition 2005 (CLD Bonaventure)	28 500 \$	14 000 \$
Agrandissement du Musée de la Gaspésie (Musée de la Gaspésie)	1 500 000 \$	90 000 \$
Promotion FPTGÎM (Commissions scolaires)	130 000 \$	20 000 \$
Équipements – Mont-Restigouche (Centre d'entraînement en ski alpin Est-du-Québec/Maritimes)	257 255 \$	50 000 \$
Centre d'avalanche Haute Gaspésie (MRC Haute-Gaspésie)	255 700 \$	50 000 \$
Cumulatif :	2 507 655 \$	274 000 \$

Il ajoute que quatre (4) projets sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et dix (10) projets sont à l'étude.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prises de décisions et information :

6.1.2.1 École internationale d'écotourisme (EIDER)

Le directeur général souligne que le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est le seul Cégep qui a reçu, en mars 2003, l'autorisation du ministère de l'Éducation pour offrir la formation DEC en technique du tourisme d'aventure. Cette formation entreprendra sa deuxième année de mise en oeuvre à l'automne 2004. Cette formation était la première étape du développement d'un concept d'École internationale d'écotourisme nommé EIDER. L'EIDER se veut un lieu de formation et de création de produits d'écotourisme à partir de l'expertise du Cégep de la Gaspésie et des Îles et d'une mise à contribution des ressources du territoire. Ce projet a été présenté au CRCD qui a accepté de collaborer financièrement à la réalisation d'une étude de marché en mai 2001.

Depuis, il est démontré que l'attrait de cette formation existe, le Cégep a reçu 100 demandes d'admission pour l'automne 2004 au secteur francophone pour 24 places disponibles. De plus, 15 élèves ont été recrutés pour suivre la formation en anglais à l'automne 2004. À ces activités de formation régulière s'ajoutent au secteur de la

formation continue des attestations d'études collégiales en Guide d'aventure et en Éco-interprétation, cette dernière étant unique au Canada.

Le secteur de l'écotourisme et le tourisme d'aventure affiche un fort taux de croissance annuelle à maint endroit sur la planète et figure parmi les principaux éléments du produit aventure/plein air, identifié en priorité par Tourisme Québec et par la région (réf. : programme ACCORD). Au Québec, le marché est en pleine structuration de qualité (mesures normatives de qualité auprès des exploitants) et les opportunités en terme d'emplois seront nombreuses.

Les potentialités environnementales qu'offre la région présentent de réelles opportunités de développement qui militent en faveur de l'EIDER. Les perspectives de marché en regard de la formation sont très intéressantes tant au niveau international et national qu'en fonction du marché québécois. D'où l'importance pour le Cégep de faire évoluer rapidement ce dossier et profiter des retombées.

L'engouement autour de l'écotourisme est dans la mire de plusieurs acteurs. Plusieurs régions convoitent ce développement. Le Cégep n'a pas la capacité d'investir dans ce développement à la hauteur du potentiel de ce créneau, c'est pourquoi il requiert l'aide de la CRÉ pour poursuivre sa démarche de développement et la mise en place d'une École internationale d'écotourisme.

Pour réaliser son projet, le Cégep a besoin d'un chargé de projet pour l'année et d'un demi-soutien administratif. Le mandat du chargé de projet sera en lien direct avec les conditions de réussite que concluaient l'étude de marché. La première condition étant réalisée avec l'obtention du DEC en Tourisme d'aventure. Les étapes restant à franchir sont :

- Un consensus régional : impératif de taille compte tenu des enjeux du secteur;
- Une ressource permanente à la planification des activités et au développement du marché;
- Un plan marketing incluant une stratégie de différenciation axée sur le concept de territoire-école;
- Des ressources humaines qualifiées et impliquées au sein du secteur de l'écotourisme et du tourisme d'aventure;
- Des produits de formation de qualité en adéquation avec les normes du secteur.

Le Cégep devra établir des ententes de partenariat avec les intervenants potentiels présents sur le territoire afin de permettre une utilisation efficiente des ressources et le positionnement de l'EIDER. Le concept de territoire-école ou d'école éclatée est l'élément distinctif qui permettra de distinguer cette formation de celles des autres collèges. L'environnement physique et la notion d'apprentissage à partir d'activités terrain constituent la stratégie maîtresse de positionnement du Cégep en regard de la concurrence. À titre d'illustration, des ententes de collaboration pour l'offre de formation in situ pourraient se conclure avec des acteurs du secteur de l'aventure plein air comme le Parc de Miguasha, le Centre d'interprétation du parc de la Gaspésie, le parc national Forillon entre bien d'autres.

Le projet rejoint les préoccupations majeures de l'industrie touristique en ce qui a trait à la compétence et la formation professionnelle des travailleurs de l'industrie. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme ACCORD, secteur « Récréotouristique », présentement en discussions entre le gouvernement et la région. Le projet permet le développement d'un créneau d'excellence en écotourisme et la mise en valeur du potentiel d'activités récréotouristiques présent dans la région. Le projet offre un rayonnement tant international que provincial de la région sur le marché touristique. Le concept de territoire-école ou d'école éclatée préconisé permettra des retombées de ce développement sur l'ensemble de la région.

Plan de financement projeté

Coûts du projet :

- Salaire et avantages sociaux	75 000 \$
- Soutien administratif	5 000 \$
- Promotion et développement d'outils	15 000 \$
- Frais de déplacement	<u>5 000 \$</u>
 Total :	 100 000 \$

Structure de financement :

- Organisme	30 000 \$
- MDERR	35 000 \$
- CRÉGÎM	<u>35 000 \$</u>
 Total :	 100 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le secteur de l'écotourisme et le tourisme d'aventure affiche un fort taux de croissance annuelle et figure parmi les principaux éléments du produit aventure/plein air, identifié en priorité par Tourisme Québec et par la région (Réf. : Créneau d'excellence en récréotourisme);

CONSIDÉRANT que le Cégep de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est le seul Cégep qui a reçu, en mars 2003, l'autorisation du ministère de l'Éducation pour offrir la formation DEC en technique du tourisme d'aventure;

CONSIDÉRANT que les potentialités environnementales qu'offre la région présentent de réelles opportunités de développement qui militent en faveur de la création d'une école internationale en écotourisme (EIDER);

CONSIDÉRANT que les perspectives de marché en regard de la formation sont très intéressantes à la fois au niveau international et national qu'en fonction du marché québécois;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de se positionner dans ce créneau d'excellence;

CONSIDÉRANT la concurrence d'autres acteurs et régions pour ce développement et que le Cégep n'a pas la capacité d'y investir à la hauteur du potentiel de ce créneau;

CONSIDÉRANT que le concept de territoire-école ou d'école éclatée contribuera à la répartition des retombées de ce développement sur l'ensemble de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une subvention de 35 000 \$ afin de supporter la réalisation d'une École internationale d'écotourisme EIDER. Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-003

6.1.2.2 Gaspésie Gourmande – Conception d'un site Web

Le directeur général précise que l'appellation Gaspésie Gourmande est récente, soit depuis avril 2004. Elle est venue bonifier « *Le bon goût frais de la Gaspésie* » qui avait pris naissance en 1991 à l'initiative de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie. La Gaspésie Gourmande est une association qui regroupe 47 membres (producteurs, transformateurs de produits agricoles et marins) qui désirent travailler collectivement à la promotion de leurs produits et au développement de leurs marchés. Des commerces, restaurants et gîtes qui ont à cœur le développement des produits régionaux se sont joints au rang de Gaspésie Gourmande. Cette collaboration leur vaut l'appellation de membres complices. 48 membres complices se sont engagés à vendre et à faire la promotion des produits des membres en les intégrant dans leur menu ou sur leurs tablettes.

L'Association a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement de la mise en marché des produits bioalimentaires gaspésiens et d'associer une image de qualité à ces produits. Il est à noter que l'Association n'est ni une agence de vente ni une entreprise de distribution.

L'Association en est rendue à une étape où elle doit se doter d'un site Internet afin de mieux jouer son rôle de promoteur et de catalyseur au niveau du soutien à la commercialisation des produits régionaux. Le site Internet permettra de donner une visibilité supplémentaire à ses membres, de faire connaître les produits régionaux

gaspésiens, de publiciser sa route gourmande et de fournir de l'information pertinente dans le secteur bioalimentaire.

La clientèle visée se divise en trois (3) catégories :

1. Route gourmande – Touristes;
2. Paniers-cadeaux – Amateurs de produits du terroir et entreprises;
3. Information sur l'Association et sur le secteur bioalimentaire – Membres.

En plus de la conception, le fournisseur suggère une stratégie de référencement pour atteindre les objectifs de visibilité de Gaspésie Gourmande afin de créer un avantage supplémentaire à être membre de l'Association.

Le projet permet de promouvoir et de soutenir le développement des produits agroalimentaires régionaux sur les marchés. Il permettra de donner une visibilité supplémentaire aux membres de l'Association, de faire connaître les produits régionaux gaspésiens, de publiciser sa route gourmande et de fournir de l'information pertinente dans le secteur bioalimentaire.

Plan de financement projeté

Coûts du projet :

- Réalisation du site Web	<u>15 870 \$</u>
Total :	15 870 \$

Structure de financement :

- Organisme	4 761 \$
- MDERR	4 761 \$
- MAPAQ	3 174 \$
- CRÉGÎM	<u>3 174 \$</u>
Total :	15 870 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de promouvoir et de soutenir le développement de ses produits agroalimentaires régionaux sur les marchés;

CONSIDÉRANT que l'organisme a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement de la mise en marché des produits bioalimentaires gaspésiens et d'associer une image de qualité à ces produits;

CONSIDÉRANT que l'organisme a réalisé, en 2003, un plan marketing dans lequel l'on recommandait la conception d'un site Web pour atteindre les diverses clientèles;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce site Web est devenue une étape nécessaire dans le développement de l'Association. Ce site aura également l'avantage d'inciter les membres à être plus proactifs en promotion électronique et à créer, dans certains cas, leurs propres sites Web.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à Gaspésie Gourmande une subvention de 3 174 \$ afin de supporter la réalisation de son site Web. Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-004

6.1.2.3 Rendez-vous emploi, formation et entrepreneuriat Gaspésie – 2005

Le directeur général mentionne que le comité organisateur du Rendez-vous a débuté son travail en 1999, suite au Forum socio-économique du secteur Val-Rosiers. Les participants à cet événement concluaient qu'il était impératif d'offrir l'opportunité pour chacun d'échanger, d'apprendre, de planifier et de faciliter la recherche d'emplois et le démarrage d'entreprises. L'événement, planifié pour 2002, ne devait couvrir que le territoire de la MRC Côte-de-Gaspé. Entre-temps, la Chambre de commerce régionale de la Gaspésie avait mis sur pied un comité organisateur pour réaliser un événement du même type au niveau régional. L'événement, appelé Salon de la Formation, de l'Entrepreneurship et de l'Emploi de la Gaspésie s'est tenu les 3 et 4 mai 2002 à Carleton-Saint-Omer.

Après concertation, les deux comités organisateurs ont convenu que la deuxième édition de cet événement régional serait tenue à Gaspé, en 2005. C'est ainsi que la Chambre de commerce de Gaspé a été mandatée par le comité organisateur du Rendez-vous pour coordonner l'événement. L'édition 2006 est planifiée pour se tenir à Sainte-Anne-des-Monts.

Le Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat de la Gaspésie réunit les acteurs locaux et régionaux issus des secteurs socio-économiques, de l'emploi et de la formation. En continuité avec leurs mandats respectifs, ces intervenants croient tous qu'il est primordial d'offrir à la population gaspésienne une opportunité de se rencontrer et d'en apprendre davantage sur les réalités actuelles du marché de l'emploi et de l'entrepreneurship.

Ce Rendez-vous permettra à la population de la Gaspésie de découvrir des emplois disponibles dans la région, de planifier leur formation dans le but d'acquérir une spécialisation dans les domaines d'avenir et de mieux connaître différentes facettes de la

mise sur pied et du maintien d'une entreprise. Il se vaudra un guichet unique où toute l'information pertinente sera disponible.

La population gaspésienne sera ainsi informée des emplois disponibles en Gaspésie, de la vigueur économique de certains secteurs qui pallie pour la morosité d'autres. Cette démonstration permettra de rencontrer d'autres objectifs, comme de favoriser la rétention et le retour des jeunes dans leur région natale, de susciter une prise de conscience des transformations du marché de l'emploi, d'établir la nécessité d'acquérir une formation spécifique pour mieux réussir dans la vie, de découvrir les possibilités d'acheter ou de mettre en place une entreprise viable en région.

Plan de financement projeté

Coûts du projet :

- Ressource humaine et encadrement	30 000 \$
- Frais de logistique	89 100 \$
- Frais de gestion (12 % du projet)	<u>14 292 \$</u>
Total :	133 392 \$

Structure de financement :

- Organisme (contributeurs privés)	5 516 \$
- DEC	40 018 \$
- Emploi-Québec	40 018 \$
- DRHC	20 000 \$
- MDERR	6 670 \$
- CRÉGÎM	6 670 \$
- Ville de Gaspé	5 000 \$
- MEQ	4 000 \$
- CLD	3 000 \$
- SADC	<u>2 500 \$</u>
Total :	133 392 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT la qualité du partenariat et le consensus régional établi autour du projet;

CONSIDÉRANT que les divers acteurs régionaux conviennent qu'il est primordial d'offrir à la population gaspésienne une opportunité de se rencontrer et d'en apprendre davantage sur les réalités actuelles du marché de l'emploi et de l'entrepreneurship;

CONSIDÉRANT l'envergure, la récurrence et la mobilité géographique de l'événement;

CONSIDÉRANT que l'événement sera l'occasion pour les chercheurs d'emplois, les étudiants et les entrepreneurs de créer un contact personnalisé avec les employeurs potentiels, les spécialistes de la formation et de l'orientation professionnelles, les représentants d'organismes d'aide aux nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT que l'événement permettra l'atteinte d'autres objectifs, comme de favoriser la rétention et le retour des jeunes, de susciter une prise de conscience des transformations du marché de l'emploi, d'établir la nécessité d'acquérir une formation spécifique pour mieux réussir dans la vie, de découvrir les possibilités d'acheter ou de mettre en place une entreprise viable en région.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Edmond Sirois que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la Chambre de commerce de Gaspé une subvention de 6 670 \$ afin de supporter la réalisation du « Rendez-vous régional de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat de la Gaspésie – Édition 2005 ». Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-005

6.1.2.4 La grande traversée de la Gaspésie

Le directeur général souligne que La traversée de la Gaspésie en ski de fond en est à sa troisième édition. Cet événement d'envergure accueillera plus de 140 skieurs cette année. Il se déroulera du 19 au 25 février prochain et son point de départ sera le Relais Chic-Chocs à Saint-Octave de l'Avenir et son point d'arrivée, 350 km plus loin, sera la rue de la Reine à Gaspé. Plus de 200 bénévoles œuvrent au niveau de l'organisation de cet événement.

Au fil des jours, les skieurs vont traverser de nombreux villages pour leurs pauses, repas et hébergement. Parmi ceux-ci, Saint-Octave de l'Avenir, Mont-Louis, Petite-Vallée, Rivière-au-Renard, Cap-aux-Os et Gaspé.

La mission que s'est donnée la TDLG peut se résumer ainsi : célébrer l'hiver gaspésien, faire connaître la Gaspésie sur les plans régional, national et international, stimuler le développement du tourisme hivernal, favoriser le développement économique, culturel et touristique de la Gaspésie.

Les participants et participantes sont des professionnels qui, pour la plupart, ont entre 45 et 60 ans. Cependant, cette année, on note que de nombreux jeunes se joindront à l'équipe. Cette clientèle provient de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, des États-Unis, de la Colombie-Britannique, du Yukon, de la France et du Québec.

Des invités de marque seront également de la partie. Les Isabel Richer, Julie Payette, Armand Vaillancourt, Gaston Lepage, Pierre Mignot, Daniel Boucher, Michèle Barbara Pelletier, pour ne nommer que ceux-ci. Ces personnalités s'investiront de manière fort

originale dans la tenue de cet événement. Par exemple, Julie Payette offrira une conférence dans le domaine de l'aérospatial dans quelques écoles primaires de la région. Par ailleurs, le sculpteur de renommée internationale, Armand Vaillancourt, réalisera pour sa part une porte d'arche au centre-ville de Gaspé. Cette arche commémorative et permanente sera franchie par les skieurs, les bénévoles, les motoneigistes et la population gaspésienne.

La deuxième édition de la TDLG a connu un franc succès. L'enthousiasme des skieurs vis-à-vis l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu et le grand potentiel de la région pour la tenue de cette activité de plein air, ont poussé les organisateurs à reconduire la tenue de cet événement cette année. Plus de 200 000 \$ en retombées pour le milieu l'an dernier seulement.

Soucieux de faire bénéficier la Gaspésie tout entière des retombées engendrées par l'événement, le comité organisateur explore déjà la possibilité d'offrir de nouveaux trajets dans les années à venir. Ainsi, la Baie-des-Chaleurs devrait voir arriver une bande de skieurs en 2006. À cela se greffe un désir de faire revivre le produit train en Gaspésie, bref de nombreuses avenues de développement associées à ce projet seront explorées.

L'implication du milieu est par ailleurs impressionnante. Elle se chiffre à plus de 185 000 \$ en échange de biens et services et à près de 6 800 heures de bénévolat. De plus, la portée médiatique de cet événement est évaluée à plus de 1 million de dollars en retombées promotionnelles pour la région.

Coûts du projet :

Coordination	26 000 \$
Locaux et équipements	9 000 \$
Programmation et animation	30 740 \$
Accueil des artistes, invités et skieurs	215 760 \$
Technique et logistique	18 660 \$
Promotion et publicité	70 400 \$
Administration	<u>6 600 \$</u>
Total :	377 160 \$

Plan de financement :

Inscriptions	84 525 \$
Ville de Gaspé	5 000 \$
Député Guy Lelièvre	2 000 \$
MDERR	7 000 \$
ATRG	4 500 \$
DEC	42 400 \$
Ministre Nathalie Normandeau	5 000 \$
Commandites et échanges de services	196 735 \$
CRÉGÎM	<u>30 000 \$</u>
Total :	377 160 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le tourisme hivernal est un créneau à développer en Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'effet d'entraînement touristique régional sur la saison d'été;

CONSIDÉRANT les standards de qualité associés à La grande traversée de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le rayonnement majeur de la Gaspésie à l'échelle nationale et internationale grâce à la présence, notamment, de journalistes nationaux et internationaux pour des reportages en direct et pour des publications écrites;

CONSIDÉRANT les retombées de plus de 200 000 \$ dans le milieu l'année dernière seulement.

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à Hébergement ski TDL inc., une subvention de 30 000 \$ pour la réalisation du projet « La grande traversée de la Gaspésie ». Ce montant sera puisé à même le Fonds de développement régional - volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-006

Les administrateurs demandent à la permanence de vérifier la possibilité financière de remettre à chacun et chacune des participant(e)s de la Grande traversée de la Gaspésie un exemplaire du résumé de l'Histoire de la Gaspésie réalisée par Mario Mimeault.

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), la CRÉ a budgeté pour l'année 2004 – 2005, une enveloppe de 100 000 \$ dans le volet « Études et recherche ».

Jusqu'à maintenant, ce volet a permis de financer trois (3) projets, soit une implication totale de 30 000 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 103 500 \$.

Projets financés	Investissements	CRÉ
Centre recherche, développ., transfert techno. éolien (Techno centre éolien GÎM)	260 000 \$	40 000 \$
Centre recherche sur les milieux (Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes)	77 200 \$	10 000 \$
Portrait du logement collectif (Groupe ressource en logements collectifs GÎM)	28 500 \$	14 000 \$
Cumulatif :	103 500 \$	30 000 \$

Le directeur général ajoute que deux (2) projets sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et un (1) projet est à l'étude.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.2.2 Prises de décisions et information :

6.2.2.1 Plan de développement acéricole en Gaspésie

Le directeur général mentionne qu'à la fin des années 1990, on pouvait compter près de 300 érablières dans la région. Ces érablières étaient considérées comme des entreprises familiales traditionnelles et elles pouvaient entailler entre 400 et 800 érables annuellement. Ces érablières familiales écoulaient leurs produits sur un marché local. Quelques entreprises pouvaient alors être considérées commerciales. Celles-ci exploitaient quelques milliers d'entailles et visaient un marché local. Aucune entreprise ne pouvait se situer dans la catégorie dite industrielle avec la vente en baril à l'extérieur de la région.

Lorsque le secteur agroalimentaire a adopté son plan stratégique en 1999, l'acériculture fut reconnue comme étant un secteur à haut potentiel de développement et créateur d'emplois. La Table filière acéricole avait comme objectif, à la même époque, de doubler la production québécoise. Le MDR, via le Plan de relance de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, avait alors consenti une enveloppe dédiée exclusivement au développement de l'industrie acéricole en Gaspésie. Ce programme était administré par le MAPAQ. De plus, le programme des régions-ressources, dans le volet « Diversification », a permis à ce dernier de continuer à supporter le développement de cette industrie.

En septembre 2000, le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur l'émission de nouveaux permis de culture et d'exploitation d'érablières sur terres publiques à l'exception des 1 200 hectares prévus dans le Plan de relance de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

C'est donc avec le support de l'État, via le Plan de relance de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, que l'industrie acéricole a pris son envol en 2000. La région compte actuellement une quinzaine d'entreprises commerciales et industrielles qui entaillent environ 250 000 érables. Considérant un coût moyen de 25 \$/entaille, ce développement a généré des investissements supérieurs à 6 M\$ et permis la création de 50 emplois.

Voyant le nombre d'entailles augmenter, la productivité s'améliorer continuellement et les inventaires s'accroître, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a présenté un projet de « Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec » qui fut homologué par la RMAAQ le 2 octobre 2003. Ce règlement s'applique aux acériculteurs qui vendent du sirop en vrac ou au détail avec un intermédiaire. Un certificat de contingent intérimaire a alors été émis par la Fédération, selon un historique de production. Il exclut tous ceux qui n'étaient pas en production en 2003, dont ceux qui ont des baux sur les terres publiques en Gaspésie et dont l'érablière n'était pas en production au 31 octobre 2003; ce qui est le cas de 19 acériculteurs de la Gaspésie.

Il y a actuellement, au Québec, un surplus accumulé de sirop d'environ 60 M de livres. Ce surplus augmente annuellement. Afin de faire diminuer ce surplus ou cette réserve, la Fédération accorde un pourcentage du contingent intérimaire en début de chaque année. Pour l'année 2004, le contingent de production accordé correspondait à 75 % du contingent intérimaire. C'est donc dire qu'une entreprise ayant un contingent intérimaire de 40 000 livres (16 000 entailles), s'est vue accorder un contingent de production pour l'année 2004 de 30 000 livres. De plus, le sirop mis en marché par l'intermédiaire de l'Agence de vente des producteurs acéricoles du Québec sera payé selon un pourcentage du prix garanti. En 2004, l'Agence a payé 80 % du prix garanti. Il y aura un ajustement à la hausse ou à la baisse selon le prix que l'Agence aura réussi à obtenir pour la vente de ce sirop. Il y a donc encore 20 % d'incertitude.

Ces nouvelles règles de mise en marché affectent particulièrement les acériculteurs gaspésiens. L'industrie acéricole gaspésienne est jeune, les entreprises ont quatre fois la taille moyenne de celles du Québec et ont un endettement par entaille élevé. La pérennité de ces entreprises est actuellement menacée. La situation est problématique à

trois niveaux : les contingents accordés aux entreprises en opération, les contingents non accordés aux entreprises en démarche avec le MRN pour l'obtention d'érablière sur terres publiques, la possibilité d'être payé en fonction du volume total de production.

Un groupe de travail, composé de représentants du MDERR, MAPAQ, UPA, du bureau de Nathalie Normandeau et un représentant des acériculteurs gaspésiens, tente de trouver des moyens qui permettront de tenir compte des particularités régionales de la Gaspésie, et ce, en fonction des engagements gouvernementaux concernant le volet « Acéricole » du Plan de relance et selon les règles de mise en marché actuelle. L'objectif du groupe de travail est de faire en sorte que tout le sirop produit en Gaspésie puisse être vendu et payé à 100 %. On vise donc à ce que les entreprises puissent produire 100 % de leurs contingents intérimaires. Des démarches seront d'ailleurs enclenchées prochainement de façon à faire réviser les contingents accordés aux entreprises qui se sentent pénalisées.

Pour atteindre ces objectifs, la région devra différencier sa production et identifier de nouveaux marchés d'exportation pour du sirop et des produits transformés, ce qui est le but du présent plan de développement projeté.

Ce plan de développement favorisera la production d'un sirop d'érable de la Gaspésie qui se démarquera par son mode de production biologique. Déjà, cinq entreprises sont engagées dans le processus de certification biologique dans la région. En plus du mode de production biologique, une démarche supplémentaire de différenciation du produit est prévue. Cette différenciation s'appuiera sur les particularités naturelles de la région, mais également sur des pratiques assurant la production d'un sirop de qualité. Un cahier des normes sera rédigé et définira de façon détaillée les différentes normes de production et de classement auxquelles seront soumis les producteurs de la région. Une inspection effectuée par un organisme indépendant, une marque de certification homologuée ou une appellation réservée rassurera le client sur la conformité du sirop au cahier des normes. La traçabilité du produit sera assurée jusqu'au client.

Plan de financement projeté

Coûts du projet :

- Réalisation du plan de développement	<u>85 000 \$</u>
Total :	85 000 \$

Structure de financement :

- UPA (organisme)	15 000 \$
- MAPAQ	17 500 \$
- FDÉ	17 500 \$
- DEC	17 500 \$
- CRÉ	<u>17 500 \$</u>
 Total :	 85 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'acériculture gaspésienne est reconnue, par le milieu agroalimentaire régional et dans le cadre du Plan de relance Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, comme étant un secteur à haut potentiel de développement et créateur d'emplois;

CONSIDÉRANT que la région gaspésienne compte actuellement une quinzaine d'entreprises commerciales et industrielles qui entaillent environ 250 000 érables. Avec un coût moyen de 25 \$/entaille, ce développement a généré des investissements supérieurs à 6 M\$ et permis la création de 50 emplois;

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles de mise en marché affectent particulièrement les acériculteurs gaspésiens et la pérennité de leurs entreprises;

CONSIDÉRANT que le plan de développement permettra de tenir compte des particularités régionales de la Gaspésie, et ce, en fonction des engagements gouvernementaux concernant le volet « Acéricole » du Plan de relance et selon les règles de mise en marché actuelle;

CONSIDÉRANT que le plan de développement vise à démarquer la région par un mode de production biologique et une différenciation du produit qui permettra la poursuite du développement acéricole en Gaspésie.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Edmond Sirois que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à l'U.P.A. de la Gaspésie et des Îles une subvention de 17 500 \$ afin de supporter la réalisation du plan de développement acéricole en Gaspésie. Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Études et recherche ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-007

6.2.2.2 Maison familiale rurale (MFR)

Le directeur général précise que depuis plus de deux ans, l'implantation d'une maison familiale rurale (MFR) est en discussions dans la MRC d'Avignon. Une délégation du secteur a même participé à une mission en France pour établir des contacts et ramener de l'expertise. La MFR est considérée comme un outil de développement rural exceptionnel. Son ultime but est de garder les jeunes dans la région tout en leur assurant une formation. Le réseau international des MFR regroupe actuellement plus de 1000 maisons familiales rurales (MFR) dans une trentaine de pays. Cette ouverture sur le monde offre une grande visibilité aux régions y participant, tant du point de vue touristique que dans celui des échanges potentiels dans le domaine des affaires.

La Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, promotrice du projet pour le secteur Matapédia-Les Plateaux, est située dans la partie ouest de la MRC d'Avignon. Ce secteur est fortement déstructuré au plan social et économique. La relève dans le secteur agroforestier, principal secteur économique de cette portion du territoire, est devenue problématique. En conséquence, les acteurs socio-économiques de ce territoire ont convenu de mettre sur pied une maison familiale rurale (MFR) afin de contrer le faible niveau de scolarisation des jeunes, leur exode et la démotivation des jeunes face à l'école traditionnelle.

Une MFR est un établissement scolaire et communautaire, offrant une formation de niveau secondaire 3 à 5 et de cours destinés aux adultes. Elle implique une formule pédagogique reposant sur l'alternance travail-étude. La formation des personnes et le développement économique des personnes répondent à la problématique de relève dans le secteur agroforestier. L'originalité du concept est liée à son approche pédagogique axée sur le concret dans lequel les cours théoriques sont en lien avec la formation professionnelle. L'étudiant est amené à mettre en application la théorie acquise à l'école chez un maître de stage qui supervise l'étudiant.

Au Québec, la Maison familiale rurale du Granit est l'expérience en ce genre le plus concluant. Depuis ses débuts, le nombre d'élèves, provenant des 4 coins du Québec, a triplé. On a même ajouté un programme de formation d'acériculteurs. En fait, le concept des MFR est en pleine évolution. Une MFR en commerce et tourisme est actuellement lancée à Lac-Mégantic.

Le projet soumis consiste à réaliser la première phase d'une étude de faisabilité pour l'implantation de la MFR. L'étude analysera par échantillonnage l'intérêt et les besoins en formation de différentes clientèles versus la MFR. On identifiera, entre autres, un réseau potentiel de maîtres de stage; la mise sur pied d'un comité régional de suivi de la démarche et l'identification des créneaux de formation potentielle spécifique. Le Groupement agroforestier de la Ristigouche réalisera cette première phase de l'étude de faisabilité.

L'étude permettra d'établir les paramètres de faisabilité d'implantation du concept de MFR dans la région. L'implantation MFR peut contribuer à contrer le faible niveau de scolarisation des jeunes, leur exode et leur démotivation face à l'école traditionnelle et aussi répondre au besoin de relève dans l'industrie agroforestière.

Plan de financement projeté

Coûts du projet :

- Étude de faisabilité	<u>24 453 \$</u>
Total :	24 453 \$

Structure de financement :

- Organisme	4 453 \$
- MDERR	10 000 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>
Total :	24 453 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le secteur visé est fortement déstructuré au plan social et économique et que la relève dans le secteur agroforestier, principal secteur économique de cette portion du territoire, est devenue problématique;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied d'une maison familiale rurale (MFR) pourrait contribuer à contrer le faible niveau de scolarisation des jeunes, leur exode et leur démotivation face à l'école traditionnelle;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied une maison familiale rurale (MFR) pourrait contribuer à contre la présente carence en relève agroforestière pour les entreprises du secteur;

CONSIDÉRANT que l'étude permettra d'établir les paramètres de faisabilité d'implantation du concept de MFR dans la région et les étapes ultérieures à franchir.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche une subvention de 10 000 \$ afin de supporter la réalisation de son étude de faisabilité d'implantation d'une Maison familiale rurale. Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Études et recherche ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-008

6.2.2.3 Mise en valeur de l'espace rural de la MRC du Rocher-Percé

Le directeur général mentionne que l'agriculture gaspésienne est actuellement confrontée à d'importantes difficultés. Dans un contexte international qui exige des entreprises agricoles une compétitivité toujours croissante alors même que les activités agricoles sont de plus en plus cloisonnées, il est difficile d'être concurrentielles. Cette situation entraîne une certaine désaffection pour l'activité agricole.

La désaffection pour l'agriculture a comme conséquence première une perte d'activité économique, qui contribue à la fragilisation du tissu social d'espaces déjà marginalisés. Elle se traduit également par un retour à la friche de terres abandonnées. Bien que ce retour à la friche n'ait pas que des impacts négatifs, par exemple au plan de la biodiversité, il a un effet non négligeable sur le paysage, perdant ainsi sa dimension de paysage humanisé qui est propre aux paysages agricoles. Cela risque d'entraîner des conséquences néfastes, notamment en ce qui concerne l'attrait touristique de ces espaces. Or, l'activité touristique reste l'une des activités économiques d'importance pour la Gaspésie.

Actuellement, la seule alternative à l'agriculture conventionnelle proposée pour une remise en valeur de ces friches est le reboisement. S'il s'agit souvent d'une opération rentable pour les propriétaires, et si elle permet le retour d'une végétation forestière adaptée aux conditions locales, la question de la fermeture des paysages n'y trouve pas de solution. Il apparaît donc nécessaire de rechercher des modes nouveaux d'occupation du territoire pouvant répondre aux besoins économiques et sociaux de la population.

Le projet vise à déterminer l'intérêt et la faisabilité de la mise en place de modèles agrosylvopastoraux comme mode d'occupation du territoire dans le secteur de la MRC du Rocher-Percé, et à mettre l'emphase sur la multifonctionnalité de l'agriculture. Le choix de la MRC Rocher-Percé vient de l'intérêt de partenaires locaux à soutenir financièrement et techniquement la réalisation du projet. Cette MRC constitue un terrain propice de par la déprise agricole vécue depuis quelques années, l'émergence d'initiatives locales visant à revitaliser des noyaux villageois et l'importance de la qualité paysagère dans son économie touristique.

Quant à l'emphase sur la multifonctionnalité de l'agriculture, elle permettra que les actions menées soient réalisées dans un cadre plus global que la seule application de l'agrosylvopastoralisme. Ainsi, cette pratique sera intégrée à même l'agroforesterie, considérée comme une méthode de production pouvant contribuer au développement durable des entreprises agricoles et améliorer la qualité des paysages ruraux, éléments chers au concept de multifonctionnalité de l'agriculture.

Le développement de modèles adaptés aux conditions biophysiques et socio-économiques de la MRC Rocher-Percé demeure le principal résultat attendu. Les modèles proposés viseront l'intégration et la gestion du concept de multifonctionnalité de l'agriculture et l'implantation de projets agroforestiers, dans un objectif de maintenir l'activité agricole tout en améliorant la qualité paysagère et le dynamisme des communautés rurales et côtières.

La contribution du projet au développement d'une expertise régionale fait d'ailleurs partie des priorités des partenaires du projet. La mise en place de parcelles de démonstration permettra, quant à elle, aux exploitants intéressés à adopter des systèmes agrosylvopastoraux d'avoir accès à une source de données sur ces systèmes. La mise en place et le suivi des parcelles de démonstration se feront de façon concertée avec des organisations impliquées dans le milieu gaspésien, de façon à accroître les retombées possibles en ce qui a trait au transfert technologique.

L'expertise acquise grâce au projet, le développement de modèles adaptés aux conditions du milieu, les activités de communication scientifique et professionnelle et la mise en place de parcelles de démonstration faciliteront tout le transfert technologique auprès des exploitants potentiels des systèmes agrosylvopastoraux.

Il est également prévu d'organiser, dans le cadre de ce projet, un atelier de mi-parcours entre divers intervenants des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'aménagement du territoire rural en Gaspésie, ainsi qu'un colloque sur le sylvopastoralisme, comportant également un atelier de travail, vers la fin du projet.

Par ailleurs, un des partenaires du projet, le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne, auquel est associée l'Unité de transfert technologique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, compte parmi ses mandats celui de diffuser les connaissances sur les différents aspects de la forêt gaspésienne. À ce titre, il pourra collaborer à l'organisation d'activités de transfert des informations en Gaspésie par l'organisation de soupers-conférences, de visites de terrain ou d'autres activités de diffusion.

La réalisation des objectifs du projet pourrait amener le développement d'une voie prometteuse pour l'agriculture gaspésienne, actuellement en proie à des difficultés importantes. La nature multifonctionnelle des systèmes proposés pourrait en effet permettre une meilleure valorisation des ressources disponibles sur le territoire gaspésien.

La mise en évidence de la faisabilité et de l'intérêt de mettre en place des systèmes agrosylvopastoraux pourrait mener au développement de ce nouveau mode d'occupation du territoire. L'acquisition de connaissance sur les conditions de réussite de ces systèmes, aussi bien sur le plan biophysique que sur le plan socio-économique, permettrait aux acteurs du développement et de l'aménagement du territoire de guider les promoteurs intéressés à leur mise en œuvre.

La mise en place des systèmes agrosylvopastoraux et leur exploitation entraîneraient un regain d'activité économique et une revalorisation d'espaces actuellement en dépréciation. Dans une perspective plus large d'aménagement du territoire, des secteurs d'intervention prioritaires pourraient être identifiés en tenant compte des contraintes d'exploitation de ces systèmes. Une alternative à une totale reconversion ou à l'abandon des activités agricoles. L'intégration d'activités sylvicoles à l'exploitation agricole pourrait permettre de générer, à moyen et à long terme, des revenus additionnels pour l'exploitant, et consolider ainsi son exploitation.

Le gain en terme de qualité du paysage humanisé (un concept dont le ministère de l'Environnement du Québec a reconnu la valeur) pourrait être appréciable, particulièrement dans les espaces en cours de fermeture en raison de la progression des friches. L'activité touristique devrait en être bénéficiaire, notamment par le biais du développement de l'agrotourisme.

Plan de financement projeté

Coûts du projet (sur deux ans) :

- Frais de coordination	98 533 \$
- Caractérisation socio-économique	19 000 \$
- Caractérisation biophysique	40 000 \$
- Plan d'intervention et suivi	19 000 \$
- Autres dépenses (frais de gestion UL, télécommunications, diffusion)	<u>23 467 \$</u>
Total :	200 000 \$

Structure de financement :

- CLD Rocher-Percé et milieux	40 750 \$
- CRÉGÎM	32 000 \$
- Fondation communautaire	43 000 \$
- MAPAQ	20 000 \$
- SADC	15 000 \$
- CLE	19 250 \$
- Chaire de recherche GÎM	20 000 \$
- Consortium sur la foresterie	<u>10 000 \$</u>
Total :	200 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT les difficultés de l'agriculture liées au contexte concurrentiel international et la désaffectation qu'elle entraîne pour l'activité agricole régionale;

CONSIDÉRANT que la désaffectation pour l'agriculture a comme conséquence première une perte d'activité économique, qui contribue à la fragilisation du tissu social d'espaces déjà marginalisés;

CONSIDÉRANT que la conséquence est un retour à la friche de terres abandonnées ce qui a un effet sur le paysage et entraîne des conséquences néfastes, notamment en ce qui concerne l'attrait touristique;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît donc nécessaire de rechercher des modes nouveaux d'occupation du territoire pouvant répondre aux besoins économiques et sociaux de la population;

CONSIDÉRANT que le projet vise à déterminer l'intérêt et la faisabilité de la mise en place de modèles agrosylvopastoraux comme mode d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Rocher-Percé constitue un terrain propice de par la déprise agricole vécue depuis quelques années, l'émergence d'initiatives locales visant à revitaliser des noyaux villageois et l'importance de la qualité paysagère dans son économie touristique;

CONSIDÉRANT que l'expertise acquise grâce au projet, le développement de modèles adaptés aux conditions du milieu, les activités de communication scientifique et professionnelle et la mise en place de parcelles de démonstration faciliteront tous le transfert technologique auprès des exploitants potentiels des systèmes agrosylvopastoraux.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au CLD Rocher-Percé une subvention de 32 000 \$ afin de supporter la réalisation du projet « Mise en valeur de l'espace rural de la MRC Rocher-Percé ». Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Études et recherche ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-009

6.3 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » :

6.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général rappelle que le Fonds de soutien aux entreprises culturelles représente un fonds global de 450 000 \$, en partenariat avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). La CRÉ injecte pour sa part une enveloppe totale de 150 000 \$ pour la durée de l'entente.

À ce jour, 14 projets ont été financés dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises culturelles. La CRÉ a injecté une somme totale de 140 342 \$, incluant les deux projets en recommandation aujourd'hui, sur une possibilité de 150 000 \$. Les retombées générées par ces investissements se chiffrent à plus de 640 000 \$. Le résiduel de ce Fonds sera injecté dans la consolidation du Réseau Signature Gaspésie.

Le directeur général ajoute que deux demandes d'appui financier ont été adressées à la CRÉ il y a quelques semaines par la Société de développement culturel de l'Estran, l'une

pour une tournée de promotion du Village en chanson, l'autre pour le Grand 8. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Les administrateurs demandent à la permanence de vérifier la possibilité d'inclure les fiches de décisions sur le site Web de la CRÉ ou tout du moins une fiche comprenant des informations minimales sur les projets reçus à la CRÉ et en cours d'analyse.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3.2 Prises de décisions et information :

6.3.2.1 Le Grand 8 – Édition 2004 – 2005

Le directeur général précise que le Grand 8 présenté cette année s'inscrit dans la poursuite du projet initié et réalisé l'an dernier. Fort du succès de l'opération qui s'est échelonnée d'octobre 2002 à février 2003, le Village en chanson entame la seconde édition d'un projet qu'il travaille à rendre récurrent. Ce projet est né de la mise en commun des ressources, des efforts et de l'imagination de trois intervenants majeurs de la scène culturelle québécoise et canadienne dont les activités gravitent majoritairement autour de la création en émergence. Il s'agit du Festival en chanson de Petite-Vallée, de la SACEF - Ma première Place des Arts et de Coup de coeur francophone.

Le projet s'articule autour de deux principales phases :

Phase 1 : Résidence et spectacles au Québec

Du 1^{er} au 8 novembre 2004, 8 jeunes artistes étaient réunis à Petite-Vallée dans le cadre d'une résidence artistique. Ils étaient encadrés par Louise Forestier, Mouffe, François Guy, Pierre Flynn et Alan Côté. La direction musicale était assumée par Louis-Jean Cormier qui travaillait avec les musiciens du groupe Karkwa. Cette résidence était axée sur la création d'un spectacle qui était présenté le 8 novembre à Petite-Vallée - Café de la Vieille Forge, le 10 novembre à Montréal dans le cadre du Coup de coeur francophone - Cinquième salle de la Place des arts, le 12 novembre à Sherbrooke - Théâtre Granada et le 13 novembre à Québec dans le cadre du Coup de coeur francophone - Théâtre Petit Champlain.

Phase 2 : Résidence et spectacles en France

Le projet se poursuivra en France du 13 mars au 3 avril 2005. Dans un premier temps, les 8 participants, accompagnés d'intervenants québécois, se réuniront à Saint-Priest dans le cadre de la seconde phase de la résidence artistique qui se déroulera du 13 mars au 23 mars 2005. Ils seront encadrés par deux formateurs français : Michèle Bernard et Fred Radix. Par la suite, le groupe présentera le spectacle dans les villes suivantes : Saint-Priest, Meythet, Chambéry, Bron, Portes-lès-Valence, Pont de Claix, Villefranche, Annemasse, Figeac ou Paris.

Le partenariat développé entre les trois intervenants québécois et leurs partenaires français ajoute une valeur substantielle à la poursuite de l'accompagnement des jeunes artistes suite à l'étape des concours. D'une part, en termes de puissante motivation du fait de pouvoir se produire dans des conditions professionnelles aussi bien au Québec qu'en France et, d'autre part, en termes de poursuite d'un accompagnement privilégié au niveau d'une formation spécifique encadrée par des intervenants professionnels. Cela leur assure une vitrine inespérée tout en leur permettant de confronter leurs visions, de partager leurs cultures et d'ouvrir leurs horizons de création au moment même où ils ont à préciser la trajectoire de carrière qu'ils auront à emprunter.

Coûts du projet :

- Musiciens	1 500 \$
- Direction technique	600 \$
- Hébergement	1 352 \$
- Per diem	4 643 \$
- Administration	<u>1 792 \$</u>
Total :	9 887 \$

Plan de financement :

- Contribution des partenaires	2 387 \$
- SODEC	5 000 \$
- CRÉGÎM	<u>2 500 \$</u>
Total :	9 887 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra une consolidation de la mise en marché du Village en chanson;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la Société de développement culturel de l'Estran une subvention de 2 500 \$ pour la réalisation du projet « Le Grand 8 - Édition 2004 - 2005 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en Développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-010

6.3.2.2 Tournée de promotion du Village en chanson

Le directeur général souligne que le Village en chanson de Petite-Vallée poursuit son travail de porteur de la chanson et de promoteur de l'identité culturelle québécoise et gaspésienne à l'étranger grâce à ses ambassadeurs : les Chanteurs du village.

Depuis 1999, les Chanteurs du village sillonnent les routes du Québec, de la France et de la Belgique tout en véhiculant leur attachement à la chanson, à leur village et leur région. Ils témoignent fièrement des particularités de leur village, devenu un acteur important de la chanson dans la francophonie. En effet, de plus en plus prisé dans la communauté francophone, le Festival en chanson de Petite-Vallée est en train de se positionner par sa façon particulière de communiquer la chanson. Et les Chanteurs du village y sont pour beaucoup dans cette manière de soutenir et de vivre la chanson.

La prochaine tournée se tiendra du 27 janvier au 10 février 2005. Les Chanteurs du village chanteront en territoire français à Clermontferrant, Valence, Tremblay-en-France, près de Paris, et à Bruxelles en Belgique. Ils ont également été invités par la délégation du Québec dans le cadre d'une foire du livre et à Fleurus où ils présenteront une heure de spectacle en compagnie d'Édith Butler dans le cadre du Festival Mars en chanson.

Enfin, le directeur général et artistique profitera de cette tournée pour se rendre en région Rhône-Alpes pour rencontrer les partenaires de l'événement le Grand 8, une rencontre de création artistique. Avec ses partenaires québécois Coup de coeur francophone et le concours Ma première place des arts, et ce partenaire français Le Maillon Rhône-Alpes, le Village en chanson travaille à consolider les assises de ce projet.

Coûts du projet :

- Frais d'hébergement	4 900 \$
- Per diem	8 300 \$
- Cachets des artistes	10 800 \$
- Transport terrestre	4 800 \$
- Transport aérien	15 200 \$
- Administration	<u>5 999 \$</u>
Total :	49 999 \$

Plan de financement :

- Cachets pour spectacles	18 999 \$
- Sodexport	5 000 \$
- ATR Gaspésie	5 000 \$
- CLD Côte-de-Gaspé	5 000 \$
- Député Guy Lelièvre	1 000 \$
- Ministre du Tourisme	2 000 \$
- SADC de Gaspé-Nord	5 000 \$
- Musicaction	1 500 \$
- MCCQ	1 500 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>

Total : 49 999 \$

Le directeur général mentionne en terminant que les Chanteurs offriront de la visibilité à la CRÉ à l'intérieur du programme souvenir qui identifie clairement le soutien qu'elle a apporté à ce projet.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra une consolidation de la mise en marché du Village en chanson;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la Société de développement culturel de l'Estran une subvention de 5 000 \$ pour la réalisation du projet « Tournée de promotion du Village en chanson ». Ce montant sera puisé à même le volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en Développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-011

6.4 Volet « Fonds de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres » :

6.4.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que le Conseil des arts et des lettres du Québec tenait à Gaspé, les 5, 6 et 7 janvier derniers, le troisième exercice d'évaluation des projets artistiques présentés dans le cadre du programme issu de l'Entente spécifique concernant le Développement culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Le jury était formé de trois artistes professionnels représentant le milieu des arts et des lettres et d'une personne-ressource représentant la collectivité de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Des 35 dossiers reçus, 29 dossiers étaient admissibles et l'ensemble des projets a été acheminé aux membres du jury qui ont examiné chaque projet et complété une grille d'évaluation par dossier. De ce nombre, 30 demandes étaient présentées par des artistes, écrivains et collectifs d'artistes et 5 dossiers provenaient d'organismes artistiques. Quatre candidatures d'artistes et deux candidatures d'organismes ne répondent pas aux conditions d'admissibilité du Fonds, elles ont été signalées au comité.

Le jury recommande de soutenir 8 projets parmi les 29 demandes admissibles au Fonds de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres à l'inscription du 19 novembre 2004. De ce nombre, les projets retenus cumulent une somme de 100 000 \$ pour une demande globale de 388 478 \$ qui sera partagée entre sept artistes et un organisme.

La répartition de l'enveloppe couvre une diversité de pratiques artistiques : on compte un projet en arts visuels, deux projets en lettres, trois projets en musique, un projet en métiers d'art et un projet en théâtre.

Les huit projets reposent sur l'établissement de partenariats et favorisent l'accessibilité aux citoyens à différentes formes d'expressions artistiques inscrites dans les courants actuels du domaine des arts et des lettres sur les territoires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Le projet en métiers d'art implique des citoyens dans la cueillette de matière première favorisant ainsi leur participation au processus de création. Les trois projets des artistes en musique impliquent des artistes de diverses pratiques, interpellent une équipe de la relève et favorisent une plus grande accessibilité, notamment à la musique contemporaine auprès des citoyens du territoire gaspésien tout en rayonnant en périphérie de la région. Des deux projets en littérature, un fait appel au patrimoine littéraire de la Gaspésie et l'autre sollicite des jeunes à des ateliers de création littéraire. Le projet en théâtre porte sur la réalisation d'une oeuvre porteuse d'identité madelinoise et qui favorise un meilleur accès aux citoyens insulaires au théâtre de marionnettes.

Le projet issu d'organismes regroupe une diversité de partenariats et favorise la sensibilisation des citoyennes et citoyens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine par

une plus grande accessibilité à des pratiques artistiques actuelles. Le projet sélectionné met à contribution un grand nombre d'artistes en provenance de ces territoires et assure un échange avec des artistes d'ailleurs au Québec et les retombées sont qualifiées d'importantes pour l'ensemble des résidants de ces régions.

Un embargo sur la divulgation des noms des récipiendaires est maintenu jusqu'au 14 février afin de leur permettre de recevoir leur réponse. Une conférence de presse se tiendra à cette date à la Vieille usine de l'Anse-à-Beaufils.

Le directeur général mentionne en terminant que la totalité de l'enveloppe dédiée à ce Fonds a été engagée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.5 Volet « Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :

6.5.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que le Comité de gestion de l'entente spécifique en Tourisme région – Gaspésie (ESTRG) a tenu une réunion le 7 décembre dernier au cours de laquelle vingt-trois (23) dossiers ont fait l'objet d'analyse et de recommandations totalisant un investissement de 744 289 \$. Suite à cette rencontre, l'annonce d'un désengagement de 14 000 \$ au budget global a permis le financement de deux (2) projets supplémentaires. Ces investissements complètent les engagements disponibles dans le cadre de l'enveloppe attribuée pour l'année 2004.

Le Comité de gestion de l'entente spécifique en Tourisme région – Îles-de-la-Madeleine (ESTRIM) a tenu, quant à lui, une réunion le 14 décembre dernier au cours de laquelle huit (8) projets de développement ont été analysés et recommandés totalisant un investissement de 245 983 \$. Ce montant représente la somme résiduelle de l'enveloppe de 400 000 \$ attribuée en juillet dernier comme prolongation de la première entente spécifique. Quant au montant additionnel de 25 000 \$ attribué par la CRÉ, le comité en disposera avant la fin mars vraisemblablement dans le cadre d'un projet relatif à la gestion des événements touristiques de la région des Îles.

Un rapport complet et détaillé des investissements consentis et des impacts générés dans le cadre des ententes spécifiques en Gaspésie et aux Îles sera présenté lors de la réunion du 18 mars prochain. Entre-temps, des démarches visant le renouvellement des ententes pour l'année 2005 devraient être engagées auprès de la ministre, madame Nathalie Normandeau par les Associations touristiques régionales et la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ) :

7.1 Rapport d'activité

Le directeur général mentionne que suite au dévoilement du plan d'action jeunesse 2002 – 2005 du gouvernement du Québec, les forums jeunesse régionaux des dix-sept régions administratives du Québec se sont vus confier la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse. Pour les deux prochaines années, ce Fonds régionalisé de 15 M\$ permettra le développement de projets locaux et régionaux pour la jeunesse québécoise.

Le forum jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est vu octroyer une enveloppe totalisant 1 672 000 \$.

De cette somme :

- Un montant de 572 000 \$ est dédié au développement de projets structurants découlant d'ententes spécifiques à négocier avec des partenaires régionaux;
- Un montant de 500 000 \$ a été attribué à la Fondation communautaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine afin de consolider le Fonds jeunesse René-Lévesque;
- Finalement, un montant de 600 000 \$ était disponible pour soutenir des projets locaux et régionaux novateurs.

La Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a accordé un soutien financier à six projets dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). L'aide financière accordée pour une période de deux ans totalise jusqu'à maintenant 254 500 \$.

L'état de situation est le suivant :

Deuxième appel de projets

Dans un souci de distribution équitable de l'enveloppe du FRIJ sur l'ensemble du territoire, les membres de la Commission jeunesse ont décidé de lancer un second appel de projets, exclusif aux MRC suivantes : Îles-de-la-Madeleine, Bonaventure, Haute-Gaspésie et Rocher-Percé.

Les critères d'admissibilité demeurent les mêmes. Les projets doivent s'inscrire dans au moins un des volets d'intervention suivants :

- Le retour et l'établissement des jeunes;
- La prévention du décrochage scolaire;
- Le raccrochage scolaire et social.

De plus, les projets doivent démontrer l'engagement d'un partenariat significatif, être novateurs, être structurants pour un minimum de deux ans et avoir un impact réel sur plusieurs jeunes.

La date limite pour soumettre un projet à la Commission jeunesse est le 14 février 2005. Le guide de présentation et le formulaire de demande sont disponibles dans la section Commission jeunesse du Portail jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine au www.portailjeunesse.ca.

Cependant, à ce jour, aucun projet n'a encore été déposé de la part des MRC admissibles.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8. ENTENTES SPÉCIFIQUES :

8.1 Rapport d'activité

Le directeur général mentionne qu'en 2003, le CRCD travaillait sur plusieurs projets d'ententes spécifiques. Avec la Loi 34, les Conférences régionales des élus prenaient la relève, et la CRÉGÎM reprenait à son compte l'ensemble des projets d'ententes spécifiques de la région.

La Loi 34 apportait des modifications dans la gestion du développement régional. Bien que les ententes spécifiques demeurent un moyen privilégié pour contribuer au développement des régions, la gestion du Fonds de développement régional plus souple amène de nouvelles opportunités. Ainsi, il est possible de réaliser certains dossiers en les finançant comme des projets.

Voici l'état d'avancement pour chacun des projets d'ententes spécifiques :

Environnement :

L'entente spécifique n'est plus l'avenue envisagée. Le Conseil régional de l'environnement a travaillé l'automne dernier à l'élaboration d'un projet qui vient tout juste d'être déposé à la CRÉ.

Condition féminine :

L'entente spécifique n'est plus l'avenue envisagée. Un comité de travail a été formé afin de proposer des pistes d'actions qui seront intégrées à un projet triennal. Trois principaux axes ont été retenus :

- Accroître la place des femmes dans les structures décisionnelles;
- Améliorer les conditions de vie des femmes;
- S'assurer que les partenaires différencient leurs données selon le sexe.

La dernière rencontre du comité de suivi s'est tenue le 18 janvier dernier. Participaient également à cette rencontre le groupe de référence Femmes et développement régional ainsi qu'une représentante d'Emploi-Québec et la coordonnatrice du Forum jeunesse. Le projet devrait être prêt ce printemps.

Culture :

L'entente tire à sa fin. Le Fonds de soutien au développement culturel a engagé la totalité de ses fonds, le Fonds pour les arts et les lettres également et il reste quelques sous dans le Fonds de soutien aux entreprises culturelles. Une rencontre-bilan devrait avoir lieu en février afin de voir au renouvellement de l'entente avec les partenaires concernés.

Famille et enfance :

Le ministre devait faire une annonce concernant les ententes spécifiques en décembre. Ce n'est pas fait encore, mais on s'attend à une annonce en ce sens à très court terme. En ce qui a trait aux échéanciers pour la négociation et la mise en œuvre de ces ententes, on ne possède pas d'information.

Par ailleurs, une fois que l'annonce ministérielle sera faite, il y aura une rencontre « bilan et perspectives » avec les partenaires régionaux afin de commencer le travail.

Développement de la Route verte :

L'entente met en présence les partenaires suivants : le ministère des Transports du Québec, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Emploi-Québec et la Conférence régionale des élu(e)s.

Elle a pour but de résoudre les problématiques liées à la réalisation de la Route verte pour 2005, soit les traverses d'embouchures de rivières et la capacité des petites municipalités d'assumer la réalisation de sentiers en sites propres.

Une coordonnatrice a été embauchée par l'URLS en 2004. Elle a pour fonction (ou avait, il se pourrait qu'elle ait terminé son contrat) de redynamiser les comités locaux. Elle devait également revoir le dossier et réunir le comité aviseur régional.

Nous sommes à l'étape de rédiger un projet d'entente en collaboration avec le ministère des Transports et le MDERR.

La dernière réunion s'est tenue le 9 décembre dernier.

Optimisation de la contribution du secteur des communications et de l'information au développement régional :

Cette entente vise les objectifs suivants :

- Développer et améliorer les communications à l'échelle régionale;
- Permettre aux différentes communautés linguistiques d'avoir accès à l'information régionale sur tout le territoire;
- Renforcer l'autonomie et les moyens d'action des médias de la région;
- Enrichir la qualité de leurs productions et en élargir la diffusion;
- Améliorer les relations entre les trois acteurs de l'information régionale, soit les intervenants régionaux, les médias et le public.

L'entente met en présence les partenaires suivants : le ministère de la Culture et des Communications, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, le ministère des Relations avec le citoyen et de l'immigration, le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec.

La commission sectorielle « Communications » a supervisé en 2003, suite à un contrat confié à Jacques Pichat, la rédaction d'un projet d'entente spécifique. Le projet d'entente a été envoyé au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche pour suivi administratif.

Développement global du milieu forestier :

Il a été convenu, lors du dernier conseil d'administration, que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entreprenne, sur la base de la proposition d'entente spécifique telle que déposée, des démarches auprès des ministères et organismes gouvernementaux concernés pour la signature d'une entente spécifique globale sur le milieu forestier.

Le 15 novembre dernier, le MDERR a réuni le comité de négociations de l'entente spécifique globale sur le milieu forestier. Lors de cette séance de travail, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a présenté la dernière version de l'entente aux directions régionales signataires de l'entente (MAPAQ, MESS, MDERR, MRNFP).

À la suite de discussions, la Conférence régionale des élu(e) bonifiera l'entente spécifique. Les prochaines étapes seront établies lorsque le principal bailleur de fonds de l'entente, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs aura réagi à l'entente.

Accès-Logis :

Le dossier chemine à la fois comme entente spécifique et comme dossier inscrit dans le processus de régionalisation (modulation des normes de programmes et bonification du financement). Il reste à déterminer la meilleure option pour l'avancement du dossier. Le MDERR devait contacter la SHQ (septembre 2004) pour vérifier si la politique sur l'Habitation au Québec en préparation, tenait compte de la problématique de la région.

Le dépôt de la politique, prévu en novembre, est toujours attendu. Une lettre de M. Pierre Thibodeau, président du Fonds québécois d'habitation communautaire, datée du 29 novembre 2004, adressée à Bertrand Berger, précise que les difficultés du développement de projets en dehors des grands centres ont été portées à l'attention de la SHQ, sans que soit apportée une réponse satisfaisante aux problèmes soulevés. La SHQ semblerait attendre la politique pour répondre aux demandes des régions.

Tables agroalimentaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

L'option reconduction de l'entente spécifique est mise de côté par les partenaires et l'approche par projet est retenue. Les intervenants sont avisés qu'ils doivent identifier des activités (un projet pour les Îles et un pour la Gaspésie) qui seront financées par l'UPA, le MAPAQ et la CRÉ selon les mêmes paramètres financiers que prévoyait l'entente spécifique. Il est souhaité (pour sécuriser les partenaires) que l'engagement des partenaires financiers porte sur trois ans mais qu'il demeure conditionnel à la disponibilité des fonds pour chacune des années.

Protection du littoral de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

Comme mentionné dans la dernière fiche d'information sur le sujet, le MDERR a préparé une demande de financement au Conseil du Trésor. Cette demande a été acheminée en décembre 2004, au palier national. Tous les partenaires au niveau régional sont en accord avec le projet, tel qu'il a été élaboré.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2 Prise de décision et information :

8.2.1 Développement global du milieu forestier

Le directeur général mentionne qu'à l'automne 2004, la CRÉ a mis à jour les documents relatifs à l'entente spécifique sur le Développement global du milieu forestier suite à une consultation auprès des principaux intervenants forestiers de la région. La CRÉ doit maintenant approuver ce nouveau projet d'entente et le transmettre officiellement au MDERR qui sera responsable de coordonner les négociations avec les différents partenaires en vue de la signature de l'entente.

Un tableau présentant en résumé les engagements financiers des différents partenaires impliqués dans l'entente sera acheminé aux administrateurs au cours des prochains jours.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les intervenants du milieu forestier ont été consultés pour la rédaction de cette entente;

CONSIDÉRANT l'importance de cette entente pour le développement forestier de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Laval Lévesque que la Conférence régionale des élu(e)s approuve la nouvelle version de l'entente spécifique pour le développement global du milieu forestier et la transmette au MDERR pour que débutent les discussions avec les ministères impliqués.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-012

9. **PROGRAMME ACCORD :**

9.1 **Rapport d'activité du comité**

Le directeur général donne des précisions sur chacun des volets du programme, à savoir :

Dans le créneau « Éolien » :

Le dépôt du plan a été retardé afin de tenir compte des commentaires des partenaires. La nouvelle version sera disponible bientôt et fera l'objet d'une consultation en février.

Dans le créneau « Récréotouristique » :

La stratégie et le plan d'action du volet « Récréotouristique » ont été complétés. La stratégie retenue consiste à mettre en œuvre la consolidation et le développement de cinq pôles hautement complémentaires de façon à créer une certaine concentration du produit ainsi que la masse critique nécessaire au rayonnement de chacun des pôles pour le meilleur bénéfice de la région. Le produit grande nature/aventure ainsi que le produit culturel constituent les priorités du développement de l'offre. La destination doit être reconnue pour la qualité exceptionnelle des expériences touristiques qu'elle permet, expériences empreintes d'authenticité et d'une identité tout à fait distinctive.

Une rencontre du comité de suivi et des principaux partenaires du projet aura lieu le lundi 31 janvier prochain afin de valider les propositions inscrites aux documents, suite à quoi la stratégie et le plan d'action seront déposés aux différents partenaires gouvernementaux concernés.

Dans le créneau « Marin », il y a quatre volets :

Volet « Transformation » :

Le plan a été présenté au comité de créneau le 11 janvier dernier. Les membres du créneau ont souligné plusieurs lacunes et cela exige la réécriture d'une bonne partie du plan. Ces nouvelles modifications sont commencées puisqu'un groupe restreint s'est réuni le 18 janvier. Une nouvelle rencontre de travail est prévue le 28 janvier. La nouvelle version sera revue par le comité de créneau avant sa présentation au comité ACCORD.

Volet « Aquaculture » :

Le plan de développement a été présenté au comité de créneau le 11 janvier dernier. Les membres du comité ont émis quelques commentaires et ont approuvé le plan. Le plan pourra donc être soumis au comité ACCORD à sa prochaine réunion.

Volet « Biotechnologies marines » et volet « Technologies marines » :

Nous avons reçu les versions des plans d'action préparées par la région Bas-St-Laurent. Ces versions ont été présentées au comité de créneau le 11 janvier dernier. Les membres du comité ne se reconnaissent pas dans ce projet de plan de mise en oeuvre. Une nouvelle version sera nécessaire. Les travaux de rédaction d'une version GÎM sont commencés. Un comité restreint s'est réuni le 18 janvier dernier. Les prochaines versions seront présentées au comité de créneau avant le dépôt au comité ACCORD.

Dans le créneau « Sapin baumier et peuplier faux-tremble » :

Le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne poursuit sa consultation des industriels du secteur pour savoir, sur la base des informations disponibles, s'il faut maintenir la démarche, la modifier ou l'abandonner.

En conclusion, le directeur général souligne que malgré les efforts, le travail progresse lentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. MANDATS CONFIEÉS À LA CRÉ :

10.1 Réactions au rapport de la Commission Coulombe – Position régionale

Le directeur général souligne que suite au dépôt du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise en décembre dernier, le gouvernement a demandé aux Conférences régionales des élus de dégager les éléments faisant consensus dans la région. Pour faire suite à cette demande, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine s'est associée au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne.

Pour déterminer la position régionale par rapport aux recommandations et cibler les consensus, trois rencontres ont été tenues, à Sainte-Anne-des-Monts le 13 janvier, à New Richmond le 18 janvier et à Gaspé le 19 janvier. Au cours de ces rencontres, une centaine de participants ont été invités à commenter chacun des chapitres du rapport à l'exception des deux premiers, jugés peu polémiques.

De façon générale, il se dégage des consultations sur le rapport de la Commission Coulombe, une attitude favorable. Par contre, il demeure des inquiétudes récurrentes concernant les impacts qu'entraîneront les changements proposés et les effets sur l'économie régionale dont il n'est pas fait mention dans le rapport.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le rapport tient compte des avis des différents intervenants intéressés;

CONSIDÉRANT que le rapport répond au mandat reçu, soit celui de dégager les consensus régionaux afin de permettre au ministre d'établir des priorités dans la mise en application des recommandations.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Hélène Chevrier que la Conférence régionale des élu(e)s accepte le rapport et le fasse parvenir au ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, monsieur Pierre Corbeil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-013

10.2 Consultation régionale sur le Plan de développement durable du gouvernement du Québec

Québec propose un Plan de développement durable qui met à contribution tous les ministères et organismes du gouvernement et, en fin de compte, qui vise toute la société. L'amélioration de la qualité de vie de chacun et de chacune constitue son but ultime.

Le développement durable est ici défini comme un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même, et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

Les objectifs du Plan :

- Protéger l'environnement, maintenir notre capital nature et ainsi assurer la santé et la sécurité de la population;
- Favoriser l'équité sociale et permettre le plein épanouissement de toutes les citoyennes et de tous les citoyens;

- Développer une économie prospère à long terme qui soit à la fois forte et responsable afin d'assurer l'accès à des services de qualité et de garantir un niveau de vie satisfaisant.

Les grands principes :

Quatorze principes guident la mise en oeuvre de cette démarche : santé et qualité de vie, équité sociale, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, protection du patrimoine culturel, prévention, précaution, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur-utilisateur-payeur, partenariat et coopération intergouvernementale.

L'action gouvernementale :

Pour la mise en oeuvre des actions de développement durable, les ministères et organismes devront dorénavant :

- Préciser les objectifs à atteindre dans leurs domaines de compétence et de responsabilité;
- Identifier les indicateurs de suivi pour permettre la mesure des résultats;
- Préciser les modifications aux politiques, aux programmes et aux normes jugées nécessaires dans leur secteur afin de mieux respecter les principes du développement durable;
- Exposer les conditions et les échéanciers de réalisation des mesures prévues;
- Décrire leur performance dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité.

L'échéancier de mise en oeuvre de la politique :

- | | |
|----------------------|---|
| Hiver 2005 : | Tournée régionale de consultation de la population sur le Plan de développement durable du Québec; |
| Printemps-été 2005 : | Dépôt d'un projet de loi sur le développement durable et commission parlementaire. Dépôt d'un plan d'action de développement durable du ministère de l'Environnement; |
| Automne 2005 : | Adoption de la loi sur le développement durable et dépôt de la Stratégie de développement durable. Nomination du commissaire au développement durable; |
| Printemps 2006 : | Élaboration des actions de développement durable des ministères et des organismes gouvernementaux. |

La Conférence régionale des élu(e)s est interpellée dans le cadre de la consultation publique qui débutera en février 2005. On lui demande des commentaires à la fois sur la démarche qui est proposée dans le document de consultation « Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie » et sur l'ensemble des principes et des mesures qui sont définis dans cet avant-projet de loi.

Plus précisément, le ministre souhaite recueillir l'opinion de la CRÉ sur l'avant-projet de loi sur le développement durable, un élément du projet de Plan de développement durable. Cet avant-projet de loi prévoit en outre une stratégie de développement durable, des indicateurs, des rapports annuels, l'instauration d'un poste de commissaire au développement durable, la création d'un fonds vert et l'introduction d'un nouveau droit dans la Charte des droits et libertés de la personne. Enfin, le ministre désire également connaître les actions que les personnes et organismes seraient prêts à mener afin de contribuer au développement durable du Québec.

La Conférence régionale des élu(e)s est invitée dans un premier temps à faire parvenir ses commentaires d'ici le 15 février 2005. Dans un second temps, la CRÉ pourra déléguer un(e) représentant(e) pour faire valoir son opinion lors d'une rencontre de consultation qui aura lieu à Carleton, le 22 février 2005.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document de consultation ainsi qu'une copie du questionnaire à compléter compris dans leur dossier de réunion. À cet égard, il est suggéré que la planification stratégique qui se termine cette année et celle qui est en préparation actuellement servent de fil conducteur à notre propos. Il s'agit, en effet, du principal outil en matière de planification du développement régional et cet outil guide la plupart de des interventions de la CRÉ. De plus, le prochain plan quinquennal servira d'intrant aux ministères régionaux dans l'articulation de leur plan d'action respectif, ce qui constitue un autre aspect fort intéressant associé à cette approche.

Suites à donner :

Semaine du 7 février 2005 :

Envoi du mémoire aux membres du conseil d'administration de la CRÉ pour commentaires et aux mandataires-conseils des secteurs d'activité directement touchés;

Semaine du 14 février 2005 :

Envoi du mémoire au ministère de l'Environnement à Québec;

Semaine du 21 février 2005 :

Consultation régionale.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le projet de Plan de développement durable déposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'interpellation faite à la Conférence régionale des élu(e)s par le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, pour obtenir son opinion sur la démarche qui est proposée et sur l'ensemble des principes et des mesures qui sont définis dans cet avant-projet de loi;

CONSIDÉRANT que le développement durable fait partie intégrante des valeurs régionales depuis plusieurs années et que cette valeur se situe de plus en plus à l'avant-plan de ses interventions.

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Participe à cette consultation en faisant parvenir ses commentaires au sujet de la démarche qui est proposée et sur les principes et mesures qui sont définis dans cet avant-projet de loi sur le développement durable du Québec;
- Mandate la direction générale pour recruter au sein du conseil d'administration ou de la permanence une personne qui ira faire valoir le point de vue de la CRÉ sur le sujet à la consultation régionale qui aura lieu le 22 février prochain à Carleton.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-014

10.3 Programme FIER – Proposition de mise en oeuvre

Le directeur général mentionne qu'en 2003, le gouvernement du Québec entreprenait une réflexion sur le rôle des sociétés d'État et le capital de risque. La démarche gouvernementale a démontré, entre autres, que les entrepreneurs avaient de la difficulté à financer le démarrage de projets d'entreprise, particulièrement en région, et d'en assurer le développement. Le gouvernement décidait de faciliter l'accès au capital de risque et instaurait le « Fonds d'intervention économique régional » (FIER).

Le 15 décembre dernier, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, monsieur Michel Audet, dévoilait les détails du FIER.

Le FIER sera doté d'un capital de 300 M\$. 210 M\$ proviendront du gouvernement du Québec, 50 M\$ du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, 25 M\$ de Capital régional et coopératif Desjardins et 15 M\$ en provenance du Fondation. Si on inclut les contributions attendues du milieu, le FIER pourrait représenter un capital de 520 M\$.

Le FIER comprendra quatre (4) volets :

- FIER-SOUTIEN, sera sous l'égide des CRÉ;
- FIER-RÉGIONS, sera géré en région par des organisations où le secteur privé sera majoritaire;
- FIER-PARTENAIRES, pourra investir dans la création de fonds sectoriels;

- FIER-PARTENAIRES, prévoit également la mise en place d'un outil de financement pour le soutien à des projets structurants en région.

« Les FIER-SOUTIEN, qui sont des fonds de soutien aux entreprises, seront mis en place sous l'égide des Conférences régionales des élus (CRÉ), qui en désigneront l'entité de gestion, évitant ainsi de créer une nouvelle structure. La mise de fonds gouvernementale pourra atteindre 42 M\$, soit 2 M\$ par CRÉ. Pour chaque dollar fourni par le milieu régional, le gouvernement ajoutera deux dollars, de sorte que l'enveloppe totale de ce fonds pourrait atteindre 63 M\$ et sera utilisée pour intervenir, sous forme d'équité ou de quasi-équité, dans des interventions ne dépassant pas 250 000 \$ par entreprise. »

Le FIER-Soutien interviendra en équité ou quasi-équité parce qu'avant tout il faut combler une lacune dans la chaîne de financement des entreprises (surtout en région), à savoir l'accès à du capital de risque.

Le gouvernement est disposé à renoncer pendant cinq ans au rendement sur sa part de financement dans les fonds régionaux d'investissement et les fonds de soutien aux entreprises. Le secteur privé pourra donc bénéficier d'un effet de levier significatif. Dans un fonds régional d'investissement, par exemple, le secteur privé bénéficie d'un montant d'argent sans intérêt pendant cinq ans et il peut faire du rendement sur des investissements correspondant au triple de sa propre mise de fonds (pour chaque dollar investi par le secteur privé, le gouvernement ajoute 2 \$). C'est un effet de levier considérable.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la région a un réel besoin de capital de risque et de développement;

CONSIDÉRANT que la région s'est dotée d'une stratégie de diversification de l'économie;

CONSIDÉRANT que la région s'est engagée dans le projet ACCORD dans des créneaux d'excellence bien identifiés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec offre aux CRÉ la possibilité d'instaurer des FIER-Soutien dans les régions;

CONSIDÉRANT que les délais pour la disponibilité des fonds sont courts (avant le 1^{er} juin 2005 pour le premier million, et avant le 31 mars 2006 pour le deuxième million).

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Laval Lévesque que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Adopte la démarche d'implantation du FIER-Soutien;

- *Crée un comité ad hoc dont le mandat sera de solliciter la contribution du milieu. Ce comité sera composé de deux représentants du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s et de deux représentants du secteur privé;*
- *Mandate la direction générale pour recruter les membres du comité.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-015

10.4 Réalisation du Plan quinquennal de développement régional – Proposition de démarche soumise par le comité de travail

Le directeur général souligne que le comité de travail responsable de proposer à la CRÉ une démarche de réalisation du Plan quinquennal de développement régional s'est réuni le 27 janvier dernier. Les membres du comité se sont entendus sur une proposition de démarche. Cette dernière est soumise, comme convenu, pour validation auprès des membres du conseil d'administration.

Voici la démarche proposée par le comité de travail :

17 février 2005 : Maintien de la réunion des mandataires-conseils pour faire le bilan des secteurs. Cette réunion se tiendra soit à Bonaventure (Salle Bona Arsenault, Hôtel de ville), soit à Gaspé selon les disponibilités d'avion pour les gens des Îles. À cette réunion, les participants pourront également, à partir des bilans sectoriels, faire ressortir les lignes de force et les traits communs pour définir les bilans intersectoriels. Cette réunion sera élargie aux membres de la CAR et aux représentants des CLD du territoire.

16 – 17 mars 2005 : Réunion pour convenir, à partir des résultats du travail effectué le 17 février, d'une vision régionale (dégager les valeurs sur lesquelles le développement de la région doit reposer). Il faudra que les administrateurs de la CRÉ reçoivent au préalable les résultats de la réflexion du 17 février pour pouvoir se préparer. Il est également prévu de former les groupes de travail intersectoriels (chantiers). Seuls les administrateurs de la CRÉ et les mandataires-conseils sont invités à participer à cette réunion.

18 mars 2005 : Adoption de la vision et nomination au sein du conseil d'administration de la CRÉ, les personnes appelées à présider chacun des groupes intersectoriels.

Mi-avril 2005 : À partir de la vision régionale identifiée par la CRÉ, un forum se tiendra à la mi-avril pour convenir des enjeux et les objectifs de développement qui convergeront vers la vision régionale. À ce forum seront invités les administrateurs de la CRÉ, les mandataires-conseils, les membres de la CAR, les représentants des CLD de la région, les représentants de Développement Économique Canada (DEC), et tout autre partenaire du développement régional.

Après discussions, les administrateurs de la CRÉ se disent d'accord avec cette proposition et mandatent la permanence à réaliser la démarche, telle que proposée par le comité de travail.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – GESTION DU VOLET 2 POUR 2005 :

11.1 Présentation de la proposition du comité avisé

11.2 Approbation du cahier d'instruction du Volet II et lancement de l'année 2005 – 2006

Les deux sous-points sont traités simultanément.

Le président Bertrand Berger souligne que le 27 janvier dernier, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, s'est penchée sur les propositions de mise en œuvre du Volet II. Il ajoute que ces propositions reflètent les discussions tenues par le comité avisé du Volet II (constitué des cinq préfets) le 9 décembre dernier à Chandler et se résument ainsi :

Deux types de financement : Les activités qui généreront des revenus au promoteur ainsi que les activités réalisées à des fins privées seront financées à 50 % de leur coût total. Toutes les autres activités seront financées à 90 %.

La localisation des travaux : Aucune activité financée par le Volet II ne pourra se réaliser dans les zones d'urbanisation des schémas d'aménagement. Si les travaux se situent à l'extérieur de ces zones, ils devront évidemment être en milieu forestier.

Les priorités d'investissement et les activités non prioritaires :

Les priorités proposées sont les suivantes : Les PFNL, le VTT et la motoneige, l'acquisition de connaissance, la voirie forestière, le développement d'infrastructures touristiques et leur consolidation, les études de deuxième et de troisième transformation.

À l'inverse, les diverses formes de sentiers ainsi que les projets visant exclusivement la création d'emplois sans considération quant à l'utilité des réalisations seront critiqués plus sévèrement par le comité de sélection.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le comité avisé du Volet II a pris connaissance et approuvé les modifications proposées;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s doit valider la recommandation du comité aviseur.

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Jacques Lavoie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le cahier d'instructions pour la gestion du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'année 2005 – 2006 soumis par le comité aviseur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-016

12. **EXPLOITATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE – POSITION RÉGIONALE**

Le directeur général signale que suite à l'annonce de projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, un comité de travail regroupant divers organismes à caractère socio-économique du milieu a été mis sur pied par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au début de l'année 2004 afin de suivre de près l'évolution de ces importants dossiers.

Au printemps dernier, le gouvernement du Québec a mandaté le Bureau des audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) en vue de mener une consultation publique relative aux enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Suite à la réalisation de ce mandat, le BAPE a remis son rapport assorti de seize (16) avis et de dix (10) recommandations.

Après avoir pris connaissance dudit rapport, l'ensemble des membres du comité de travail reconnaît que ces avis tiennent compte d'une partie importante des inquiétudes exprimées lors des audiences publiques.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mandaté le BAPE pour réaliser cette consultation publique, reconnaissant ainsi la compétence de cet organisme;

CONSIDÉRANT que le BAPE a effectivement réalisé son mandat et remis son rapport qui tient compte des inquiétudes et préoccupations exprimées lors des audiences;

CONSIDÉRANT que le comité de travail sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière souhaite que le gouvernement du Québec ne prenne dans ce dossier et dans le contexte de l'élaboration de la stratégie énergétique du Québec aucune orientation contraire aux recommandations de son mandataire, le BAPE.

IL EST PROPOSÉ par Hélène Chevrier et appuyée par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Entérine la position du comité de travail;
- Adresse une demande expresse et résolue au gouvernement du Québec à l'effet de respecter l'ensemble des avis et résolutions émis par le BAPE et notamment, les avis 15 et 16, soit :
 - Avis 15 : La commission est d'avis que l'évaluation des enjeux de l'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent devrait être faite dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique intégrant les aspects sociaux, économiques et biophysiques. Cette évaluation devrait être complétée préalablement à l'autorisation de tous travaux d'exploitation;
 - Avis 16 : La commission est d'avis que les communautés insulaires et côtières de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent devraient participer à l'établissement des orientations énergétiques susceptibles de modifier leur mode de vie, et ce, avant toute découverte majeure d'hydrocarbures extracôtiers.
- Autorise son président, monsieur Bertrand Berger, à signer la lettre adressée à cet effet au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-017

13. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CRÉ AU CONSORTIUM POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT GASPÉSIENNE

Le directeur général signale que la CRÉ est membre du Consortium pour le développement de la forêt gaspésienne. Son adhésion à cet organisme est échue depuis le 31 décembre 2004. Le Consortium propose à la CRÉ de renouveler son adhésion pour l'année 2005.

En 2004, le Consortium a produit, entre autres, un bilan forestier régional basé sur les connaissances. Cette année, le Consortium vise à consolider sa présence sur le territoire particulièrement en élaborant et en implantant une stratégie de mise en application des éléments retenus dans le bilan de 2004.

Le directeur général ajoute que la CRÉ a aussi un siège réservé au CA du Consortium. Le membre de la CRÉ désigné pour y siéger est Noël-Marie Clavet. Toutefois, par manque de temps, ce dernier désire se retirer de cette responsabilité.

Le Consortium demande donc à la CRÉ de renouveler son adhésion en tant que membre pour la prochaine année et de désigner un autre représentant pour participer aux rencontres de son conseil d'administration.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne;

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la CRÉ en tant que membre du Consortium est échu(e) depuis le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT la pertinence de cet organisme sur le développement régional de la forêt.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine renouvelle son adhésion comme membre du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne pour l'année 2005 et désigne Laval Lévesque en tant que représentant de la CRÉ au conseil d'administration du Consortium.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-018

14. **CRÉDITS D'IMPÔT POUR LE MAINTIEN ET LE RETOUR DES JEUNES VERS LES RÉGIONS RESSOURCES ÉLOIGNÉES**

Le directeur général mentionne que depuis 2003, les nouveaux diplômés en formation professionnelle, technique ou universitaire qui occupent un emploi relié à leur formation dans une région ressource ont droit à un crédit d'impôt remboursable représentant 40 % de leur salaire jusqu'à 8 000 \$.

Cette mesure de 15 millions de dollars vise à garder ou à ramener en régions les jeunes diplômés. L'important, c'est d'occuper un emploi dans une région ressource dans les 24 mois suivant la date de la fin de la formation. Même les diplômés qui n'ont pas quitté la région ont droit à ce crédit d'impôt sans aucune restriction d'âge.

Pour les trois (3) mois d'application de la mesure en 2003, 165 jeunes établis en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ont reçu un total de 876 000 \$ de crédits au gouvernement québécois. Pour l'ensemble des régions ressources visées, la mesure a coûté 7 millions de dollars. En 2004, Revenu Québec estime que ces chiffres devraient être à la hausse étant donné la période de 12 mois d'application de la mesure.

À l'approche de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse et du budget 2005 – 2006 du gouvernement du Québec, les Forums jeunesse des sept régions ressources, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-St-Jean, Bas-St-Laurent, Baie-James, Mauricie et Gaspésie-Les Îles, demandent un appui aux Conférences régionales des élus des régions touchées par cette mesure.

Dans le cadre d'une lettre, les présidents des Forums jeunesse et les présidents des Conférences régionales des élus réaffirmeront au gouvernement l'importance accordée au crédit d'impôt pour le maintien et le retour des jeunes vers les régions ressources éloignées et à sa reconduction. De plus, ils unissent leur voix pour demander une

rencontre avec le ministre des Finances pour discuter plus amplement de la reconduction de ce crédit d'impôt et de son impact sur nos collectivités.

En tant qu'instance régionale de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Commission jeunesse demande à la CRÉ de signer conjointement la lettre adressée à monsieur Jean Charest, premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse et à monsieur Yves Séguin, ministre des Finances.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'appui des CRÉ vient soutenir les efforts faits par les Forums jeunesse des régions ressources éloignées pour faciliter le retour et l'établissement des jeunes en région;

CONSIDÉRANT qu'il y a 165 jeunes en Gaspésie et aux Îles qui ont bénéficié en 2003 de ce crédit d'impôt pour un montant de 876 000 \$ et que l'investissement total pour l'ensemble des régions ressources visées par cette mesure est de 7 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que des pénuries de main-d'œuvre très importantes sont prévues dans les régions ressources éloignées, la reconduction du crédit d'impôt pour le maintien et le retour des jeunes vers les régions ciblées s'inscrit dans une réelle volonté du gouvernement du Québec de favoriser une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que cette mesure s'inscrit comme un avantage comparatif complémentaire aux nombreuses initiatives mises en place afin de favoriser l'établissement des jeunes dans nos régions respectives.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine et participe conjointement avec les régions ressources éloignées à la signature de la lettre d'appui, tel que soumis et ayant pour objet « Crédit d'impôt pour le maintien et le retour des jeunes vers les régions ressources éloignées »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-019

15. **CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – APPUI CONJOINT DE LA CRÉ ET DE LA COMMISSION SECTORIELLE « JEUNESSE »**

Le directeur général souligne que depuis leur création en 1997, les Carrefours jeunesse-emploi du Québec opèrent toujours avec le même budget d'opération. L'enveloppe nationale totalise 34 M\$ pour 107 Carrefours jeunesse. L'indexation demandée au gouvernement du Québec représente une somme additionnelle de 6 M\$ pour une enveloppe globale de 40 M\$. À ce titre, la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine demande la collaboration de la CRÉ afin d'appuyer les Carrefours jeunesse-emploi.

Dans le cadre d'une lettre conjointe, le président de la Commission jeunesse et le président de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine adresseront leurs appuis aux Carrefours jeunesse-emploi par l'envoi d'une lettre au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, monsieur Claude Béchard.

En tant qu'instance régionale de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Commission jeunesse demande à la CRÉ de signer conjointement une lettre adressée au ministre Claude Béchard.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est déjà positionnée, via son plan d'action découlant de la planification stratégique régionale, dans le support aux organismes communautaires jeunesse de la région « que les organismes communautaires jeunesse déjà en place bénéficient d'un budget adéquat et récurrent selon les besoins du milieu »;

CONSIDÉRANT que la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine collabore étroitement avec la Conférence régionale des élu(e)s dans le soutien aux actions visant les problématiques jeunesse;

CONSIDÉRANT que les Carrefours jeunesse-emploi de la région sont reconnus dans leurs actions visant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par une panoplie de services et différentes initiatives.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Laval Lévesque que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine et participe conjointement avec la Commission à la signature de la lettre d'appui, tel que soumis et ayant pour objet « Appui aux Carrefours jeunesse-emploi dans leur demande d'indexation budgétaire formulée au gouvernement du Québec ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-020

16. **AUTRES SUJETS :**

16.1 **Réseau collectif de communication – Obtention des marges de crédit nécessaires à la poursuite des travaux**

CONSIDÉRANT que le Réseau collectif de communications électroniques et outil de gestion de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a reçu en octobre 2004 les autorisations du gouvernement du Québec de procéder aux travaux de déploiement de la fibre optique en région;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales doit émettre une lettre au Réseau collectif pour un d'emprunt de près de 4,4 M\$;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation doit pour sa part émettre au préalable une lettre autorisant la Commission scolaire René-Lévesque à emprunter le même montant;

CONSIDÉRANT que malgré l'affirmation écrite des représentants de Villages branchés, les lettres n'ont pas encore été reçues;

CONSIDÉRANT que tout le déblocage dans ce dossier dépend de la lettre du MEQ;

CONSIDÉRANT que le Réseau collectif a reçu des factures pour l'achat et la pose de fibre optique totalisant plus de 3,5 M\$, et ne peut effectuer de paiement;

CONSIDÉRANT que le Réseau collectif s'est engagé dans une lettre du 25 janvier 2005 à libérer cette garantie de prêt dès qu'il aura reçu les autorisations d'emprunter;

CONSIDÉRANT que le Réseau collectif s'est engagé dans cette même lettre à assumer la totalité des frais qui pourraient être engendrés par cette garantie;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin que les travaux ne soient pas interrompus.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Edmond Sirois que la Conférence régionale des élu(e)s garantisse au bénéfice du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, un crédit maximal de 500 000 \$ pour assurer la poursuite des travaux de déploiement de la fibre optique en Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-021

16.2 Mesures d'adaptation pour les communautés de pêche

Le directeur général souligne que plusieurs communautés de la région sont encore durement touchées par le moratoire de la pêche aux poissons de fond instauré par Pêches et Océans Canada il y a quelques années. Il suggère à la CRÉ d'adresser une lettre au ministre de Développement Économique Canada (DEC) pour que soient mises en place des mesures de transition compensatoires et ainsi éviter une crise dans les communautés durement affectées par le moratoire.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le moratoire de la pêche aux poissons de fonds instauré par Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT que ce moratoire place certaines communautés de la région dans une situation précaire.

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Marc Tétréault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre au ministre responsable de Développement Économique Canada pour que soit mise en place des mesures de transition compensatoires pour éviter une crise dans les communautés de la région durement affectées par le moratoire sur la pêche aux poissons de fond.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-022

16.3 AirMédic

Jacques Lavoie souhaite que s'implante en région, un service d'ambulance aérienne AirMédic (avion, hélicoptère) qui dessert déjà d'autres régions du Québec. Il remet aux administrateurs un dépliant qui explique les services d'AirMédic.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16.4 Rapport annuel 2003 – 2004 de la Commission scolaire René-Lévesque

Jean Couture remet à chacun des administrateurs le Rapport annuel 2003 – 2004 de la Commission scolaire René-Lévesque. Il souligne qu'une démarche a été entreprise pour créer d'ici mars prochain, une nouvelle entité en remplacement de la défunte commission sectorielle « Éducation » du CRCD.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée par le public.

18. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Les membres de la CRÉ conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion publique, vendredi le 18 mars 2005, sur le territoire de la MRC de Bonaventure.

La rencontre de travail se tiendra la veille, soit le 17 mars à compter de 19 h au même endroit. Cette dernière sera précédée tout au long de la journée, d'une réunion de travail en présence des mandataires-conseils pour convenir d'une vision régionale dans le cadre de la démarche de réalisation du plan quinquennal de développement régional.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

19. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 12 h 5.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822